



25.10.19

Conclusions de Mme Liliane Maury Pasquier
Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Chères Présidentes, chers Présidents, chères et chers collègues,

A l'issue de ces deux journées de Conférence, permettez-moi de vous présenter quelques éléments de conclusions. Il me sera évidemment impossible de tout restituer, tant nos débats ont été riches. Je tiens en premier lieu à vous remercier toutes et tous pour vos interventions nombreuses qui ont enrichi notre réflexion commune autour des trois thèmes qui ont fait l'objet de nos discussions.

Dans tous nos échanges, le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe a été un élément unificateur et un cadre de référence. Créé sur les décombres de la seconde guerre mondiale, fondé sur les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, le Conseil de l'Europe s'est constitué au fil des sept décennies de son existence un immense acquis, auquel notre Assemblée a largement contribué.

Nous pouvons être fier-e-s du chemin accompli et des normes établies, dont beaucoup sont pionnières au plan mondial.

Mais n'oublions pas - et c'est, je crois, ce que je retiendrais comme le fil rouge des trois thèmes que nous avons débattus - que les droits de humains, l'État de droit et la démocratie ne sont jamais acquis. Nous devons les défendre toujours et encore, les promouvoir, continuer à les développer et ne pas les laisser s'éroder. C'est notre responsabilité, et nous avons au sein de notre « maison commune européenne » les outils pour le faire.

Nos discussions ont également démontré que la mission politique du Conseil de l'Europe de construire une unité plus étroite entre les États européens, afin de promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit est aujourd'hui plus légitime et importante que jamais. Et cette mission, nous devons la mener ensemble, uni-e-s dans la diversité.

Mes chères et chers collègues,

Je présenterai maintenant des conclusions sur chacun des thèmes dont nous avons débattu.

S'agissant du **premier thème - « Notre maison commune européenne » : les 70 prochaines années** - le nombre et la richesse des interventions montrent non seulement la multiplicité des questions auxquelles sont confrontées nos sociétés et la complexité des défis qui se posent pour notre avenir, mais aussi tout l'intérêt que nous avons à y faire face ensemble. Dans le même temps, vos interventions ont rappelé les capacités du Conseil de l'Europe à s'adapter, à innover et à avoir souvent une longueur d'avance tout au long de son existence. Cette faculté à être aussi active qu'inventive pour la défense de valeurs humanistes et démocratiques est certainement l'une des forces de notre Organisation face aux enjeux de demain.

Les défis évoqués touchent à tous les domaines de la vie, et grand nombre d'interventions concernaient les réponses que nous devons encore apporter à des phénomènes tels que la montée du populisme et des extrémismes ; le racisme, la xénophobie et l'intolérance ; la lutte contre les propos haineux, les « fake news (infox) » et la manipulation des informations ; les inégalités croissantes ; la pauvreté et la marginalisation, voire l'exclusion de certaines citoyennes et citoyens ; les difficultés à faire face aux flux migratoires ; la rupture entre la ville et les campagnes ; le terrorisme ; les tendances autoritaires ; la corruption ; les transformations en cours et à venir dues à la numérisation et de l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle ; les questions bioéthiques, le changement climatique...

Vous avez rappelé que face à ces défis, notre maison commune est déjà forte, solide.

Elle dispose de fondations solides permettant de promouvoir l'unité dans la diversité, car elle repose sur le socle des valeurs communes de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.

La Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour constituent sa pierre angulaire.

Vient ensuite tout l'acquis conventionnel qui forme sa charpente – vous avez été nombreuses et nombreux à citer, entre autres progrès obtenus grâce aux Conventions du Conseil de l'Europe, l'abolition de la peine de mort, le recul de la torture, le renforcement des droits sociaux, des droits des femmes, des enfants ou des personnes appartenant aux minorités.

Notre maison commune est en outre dotée de fenêtres et de portes vers le monde extérieur, qui nous permettent de tenir compte des réalités mondiales et surtout d'entretenir un dialogue privilégié avec nos pays voisins et d'autres organisations internationales.

Enfin, à l'intérieur de notre maison commune existe un espace crucial de dialogue pluraliste entre égaux, un forum paneuropéen essentiel où chacun·e a les mêmes droits et obligations.

Au cours de notre échange, plusieurs intervenantes et intervenants ont fait allusion au risque d'apparition de fissures dans les murs de cette maison, car des conflits ouverts ou gelés persistent sur notre continent et le droit international y est mis à rude épreuve ; la diversité des points de vue ne facilite pas toujours l'entente et, parfois, même nos valeurs communes sont remises en question.

Nous nous sommes demandé : notre maison commune sera-t-elle à l'épreuve des séismes ou des intempéries que nous rencontrons ? Saura-t-elle résister face aux défis de notre époque et à ceux, imprévisibles, à venir ? – et vous avez répondu avec conviction : oui, car nous sommes uni·e·s, nous sommes plus fort·e·s ensemble !

Le Conseil de l'Europe a déjà démontré avec force sa capacité à vivre en adéquation avec son époque, mais il faut s'adapter au monde qui change. Vous avez souligné que, pour résister au temps, les maisons doivent être entretenues. Elles ont besoin de notre investissement, et nos

parlements nationaux ont un rôle fondamental à jouer afin de réaliser les ambitions que vous avez énumérées. En effet, de nombreuses interventions ont insisté sur la nécessité de promouvoir encore plus l'unité entre les États membres ; sur l'importance d'une approche multilatérale ; sur notre devoir commun de nous mobiliser constamment pour la défense de valeurs qui sont les nôtres puisque rien n'est jamais acquis. Vous avez aussi souligné qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer la confiance des concitoyennes et concitoyens dans la démocratie ; qu'une Europe unie et solidaire nécessite de notre part à toutes et tous écoute et dialogue. Tout comme il y a 70 ans, le dialogue et la coopération doivent nous permettre aujourd'hui de restaurer notre confiance mutuelle qui cimenter notre œuvre commune.

Vous avez mis en exergue l'importance des mécanismes de suivi et de réaction commune pour répondre de manière plus efficace lorsque les principes fondamentaux de notre Organisation sont remis en cause. Comme vous le savez, l'Assemblée parlementaire travaille avec le Comité des ministres et la Secrétaire Générale pour avancer dans ce sens.

Enfin, plusieurs interventions rappellent que les États membres doivent réaffirmer leur engagement politique envers le Conseil de l'Europe et le doter de ressources, notamment budgétaires, qui sont à la hauteur des missions qu'ils lui confient. Au sein de nos parlements nationaux, nous devons veiller attentivement à cette question.

Grand nombre d'entre vous l'ont rappelé : ne perdons jamais de vue que nous sommes ici au service de nos concitoyennes et concitoyens. Ce sont elles et eux qui sont les bénéficiaires de notre action commune en tant que parlementaires et c'est à nous de leur redonner confiance en nos démocraties. Pour cela nous devons également impliquer les jeunes, les écouter, les entendre et leur donner une voix au sein de nos institutions démocratiques.

Mes chères et chers collègues, cela m'amène à revenir sur l'architecture de notre maison commune, notamment son toit. La mission qui nous est confiée au sein du Conseil de l'Europe – œuvrer pour une plus grande unité entre nos États membres – est une mission permanente. Cela veut dire que la hauteur du toit de notre maison n'aura pour limite que nos ambitions communes. Mettons-nous d'accord pour garder toujours un puits de lumière dans ce toit, afin de pouvoir tourner régulièrement nos yeux vers le ciel – vers ces 12 étoiles si chères à Vaclav

Havel, ces 12 étoiles prometteuses d'un meilleur avenir, unies et unis dans toute notre diversité au sein du Conseil de l'Europe.

* * *

Mesdames et Messieurs,

J'en arrive maintenant au **2^e thème de la Conférence – Mise en œuvre du Programme 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable.**

Chères et chers collègues, notre débat a mis en évidence, d'une part, que le développement durable est au cœur de nos préoccupations, et que, d'autre part, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous propose une réponse intégrée face aux défis inégalés auxquels nos sociétés sont confrontées. En revanche, nous avons encore des progrès à faire pour atteindre ces objectifs ; nous devons donc impérativement accélérer nos efforts.

Trois conclusions principales ressortent clairement, me semble-t-il, de nos discussions :

1. Nous sommes toutes et tous d'accord sur l'importance primordiale du Programme 2030 et sur la priorité qu'il convient de donner à la mise en œuvre intégrée des Objectifs de développement durable. Nous sommes toutes et tous concerné-e-s ; aucun pays ne pourra relever ces défis tout seul.
2. Nos parlements, piliers du système institutionnel de la démocratie et dépositaires de la légitimité démocratique, doivent s'impliquer pleinement dans cette mise en œuvre, lui redonner l'impulsion politique nécessaire et assumer, au niveau national, le rôle de véritables champions de la transformation – car le temps presse.
3. Les enceintes parlementaires multilatérales, comme notre Assemblée au niveau européen, et l'Union interparlementaire sur le plan global, offrent un cadre très utile pour le partage d'expériences et de meilleures pratiques en matière de renforcement de la contribution parlementaire à la réalisation des Objectifs de développement durable. Nous devons rester mobilisé-e-s pour que le Programme 2030 puisse être un succès.

Le Programme 2030 reflète la prise de conscience – au niveau global – de la crise profonde et multiforme de la société humaine. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) visent à s’attaquer aux problèmes majeurs de société (tels que la pauvreté, la faim, les maladies, la discrimination, les inégalités, la dégradation de l’environnement...). Beaucoup d’entre vous ont soulevé l’importance cruciale de combattre le changement climatique, mais aussi de combattre les inégalités entre les pays, dans nos pays respectifs, entre femmes et hommes, et toute sorte de discrimination pour ne laisser personne de côté. Plusieurs interventions ont souligné le lien direct entre les ODD et le respect des droits humains et de l’État de droit, qui sont au cœur de nos activités à l’Assemblée.

La mise en œuvre des ODD est la responsabilité des États, y compris des parlements. Son succès dépendra de l’engagement continu et accru de la part des autorités nationales à tous les niveaux, ainsi que de la sensibilisation du public sur ses enjeux – et sur le prix à payer en cas d’échec.

Vous avez rappelé que les parlements ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des ODD au niveau national. En particulier, ils sont bien placés pour contribuer à renforcer l’adhésion nationale et locale aux ODD, qui reste encore un enjeu. Pour ce faire, ils doivent intégrer la dimension de ces objectifs dans l’exercice de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, comme beaucoup d’entre vous l’ont souligné. Les parlements doivent par ailleurs être pleinement associés à la définition des priorités nationales et à la coordination des politiques de mise en œuvre des ODD, y compris l’orientation de la politique d’aide au développement.

Nos parlements permettent - aussi bien à la majorité qu’à l’opposition - d’exprimer leurs priorités respectives. L’inclusivité est notre force. Il faut que nous mobilisions, en tant que parlementaires, tous les acteurs, et que nous donnions voix à leurs rêves : en particulier, aux femmes et aux jeunes, y compris les enfants, qui représentent plus de la moitié de l’humanité.

Vous avez mentionné plusieurs instruments novateurs intéressants dans ce contexte : une commission mixte dédiée aux ODD dans un parlement bicaméral, des auditions publiques avec participation du secteur privé et de la société civile ainsi que la présentation de contributions nationales volontaires dans vos parlements. Malheureusement, selon l’Union

Interparlementaire, tous les parlements ne sont pas encore activement impliqués dans ces activités pourtant si importantes. Mais ce n'est pas trop tard !

Plusieurs d'entre vous ont critiqué la remise en question du multilatéralisme et des valeurs défendues par l'ONU et le Conseil de l'Europe, qui constituent pourtant la condition sine qua non du développement durable. La diplomatie parlementaire inclusive, au sein de nos enceintes parlementaires multilatérales, garantit un pluralisme effectif et nous aide à faire face à nos défis, dans une logique de partenariat.

Les parlementaires sont, par nature, les intermédiaires entre le peuple et l'État. Ils doivent contribuer à sensibiliser la société aux défis du développement durable et à promouvoir un comportement individuel et collectif responsable. Ils doivent œuvrer plus activement à animer un débat public large et inclusif sur les questions liées au développement durable et en accroître la visibilité nécessaire pour garantir un large soutien au sein de la population. En particulier, les parlementaires devraient soutenir la mobilisation des enfants et des jeunes en faveur du développement durable et les impliquer dans le débat public. Nous ne réussirons pas sans leur engagement.

Il ne nous reste que 10 ans pour accomplir ce programme – le plus ambitieux de l'humanité – afin d'arriver à construire une planète inclusive et solidaire – mettons nous au travail pour redonner de l'élan à la mise en œuvre du Programme 2030 !

* * *

Mes chères et chers collègues,

J'en arrive maintenant aux conclusions sur **le troisième thème : Les femmes en politique et le discours public - Quel rôle les parlements nationaux peuvent-ils jouer dans la lutte contre la montée du harcèlement et du discours de haine à l'encontre des femmes politiques et parlementaires ?**

Lors de nos discussions, nous avons pris note des progrès accomplis dans le domaine de l'égalité, de la participation et de la contribution des femmes à la vie politique et publique. Nous

avons également rappelé l'importance de l'Objectif 5 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui vise également à mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles et à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

Nous avons regretté que la prévalence de la violence psychologique, y compris les remarques sexistes, l'intimidation et les menaces, ainsi que la violence physique et le harcèlement sexuel exercent un effet dissuasif sur l'engagement des femmes en politique. Par conséquent, nous avons unanimement dénoncé la montée du harcèlement et du discours de haine à l'encontre des femmes politiques et parlementaires et nous avons exprimé notre détermination à agir pour y mettre fin.

C'est à nous, Présidentes et Présidents des Parlements, ainsi qu'à nos collègues parlementaires, qu'il appartient de faire en sorte que notre institution – le Parlement - devienne exemplaire en matière de lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes politiques et parlementaires, ce qui encouragera une participation plus importante des femmes aux processus démocratiques.

Nous devons nous battre pour plus d'égalité au sein de nos parlements, condition *sine qua none* d'une lutte plus efficace contre les violences faites aux femmes en politique et en général.

Nous avons toutes et tous énoncé diverses actions allant dans cette direction. La voie à suivre pour un parlement sans sexisme et sans harcèlement est claire, il s'agit de :

- faire preuve de leadership politique en dénonçant les comportements sexistes, le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre ;
- faire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines une priorité politique et mobiliser les ressources nécessaires ;
- mener des campagnes de sensibilisation sur le modèle de #PasDansMonParlement ;
- afin de prendre connaissance de l'ampleur du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements pour adapter au mieux les moyens de la lutte, mener des enquêtes au sein de chaque parlement national et en diffuser les résultats ;

- mettre en place des mécanismes de plainte et d'enquête indépendants, appropriés et confidentiels afin que les victimes de harcèlement et d'agression puissent bénéficier de services d'aide et de conseil sur leurs droits ;
- établir des sanctions disciplinaires pour en finir avec l'impunité des auteurs d'actes de harcèlement sexuel et de violence à l'égard des femmes ;
- promouvoir une culture parlementaire qui permette à toutes et tous les parlementaires de prendre pleinement conscience de leur rôle de modèles et d'agir en conséquence ;
- proposer des formations sur la lutte contre le sexisme et le harcèlement à l'attention des parlementaires et du personnel parlementaire et rendre obligatoire une formation sur le code de conduite et l'éthique ;
- reconnaître la contribution et l'engagement des hommes et le fait qu'ils font partie des solutions, l'égalité femmes-hommes étant une préoccupation de toutes et tous ;
- promouvoir des programmes éducatifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est une plateforme importante aussi bien pour la coopération entre les parlements nationaux qu'avec d'autres réseaux parlementaires régionaux et internationaux. Utilisons-la pour forger des alliances, renforcer la coopération, échanger sur les mesures et les initiatives positives et accroître l'impact de notre travail pour atteindre notre objectif commun : des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel, une société sans sexisme ni harcèlement.

* * *

Chères Présidentes, Chers Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Mes chères et chers collègues,

Nous sommes arrivé-e-s à la fin de nos débats. J'aimerais à nouveau vous remercier toutes et tous pour nos excellentes discussions. La défense et la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit sont un chantier ouvert, et je l'ai dit, la construction de notre maison est loin d'être terminée.

Nous avons formulé beaucoup d'idées pour inspirer notre projet commun d'architecture européenne pour les prochaines 70 années. Il appartient maintenant à chacune et à chacun d'entre nous à contribuer à sa réalisation. Je vous donne donc rendez-vous dans deux ans pour continuer ensemble à ajouter des pierres à notre édifice commun.

Cette Conférence européenne des Présidentes et des Présidents de Parlement est à présent close.

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette conférence, sans oublier les interprètes.